



DEVENIR AMBASSADEUR

2026

En complément de votre activité ou à temps plein, devenez en 2026 **Ambassadeur du Label QualiRésolution Pro** d'Accord Amiable.

WWW.ACCORDAMIABLE.COM
02 59 51 05 05

Qu'est-ce que le Label QualiRésolution Pro ?

Le Label QualiRésolution Pro est un dispositif unique en France pour les entreprises du secteur immobilier. Le Label offre aux entreprises un avantage concurrentiel fort : il valorise l'engagement éthique, la transparence et la maîtrise technique des entreprises. Ce Label distingue les professionnels qui assument la qualité de leur travail et qui sont prêts, en cas de différend, à trouver une solution amiable par une expertise indépendante et une médiation pour les protéger au maximum contre des actions en justice.

Ce modèle a retenu l'attention du ministère de la Justice, avec des échanges engagés pour répondre aux besoins des entreprises et des juridictions. Le potentiel est important : **le marché est vierge et, en France, plus de 750 000 entreprises sont potentiellement concernées.**



Bouclier judiciaire : avant tout procès, une résolution amiable est imposée. L'entreprise est protégée contre les procédures abusives, le dialogue est rétabli et les relations clients sont sécurisées



Économies financières : un litige classique peut coûter plus de 20 000 € ; avec le label, une solution complète revient autour de 1 000 €, soit jusqu'à 20 fois moins cher, avec remboursement possible si la responsabilité de l'entreprise n'est pas engagée



Résolution rapide : là où un contentieux immobilier avec expertise judiciaire peut durer jusqu'à 5 ans, une médiation structurée permet généralement de trouver une solution en 1 à 2 mois, soit jusqu'à 30 fois plus rapidement qu'une procédure classique.



Gage de qualité : le label prouve le sérieux, la transparence et le professionnalisme de l'entreprise labellisée du contrat. Il rassure les clients avant même la signature du contrat et la différencie immédiatement de ses concurrents.



Image de marque renforcée : logo QualiRésolution Pro, mini-site dédié, visibilité SEO renforcée et intégration dans un réseau d'entreprises : le label rassure les clients, renforce la crédibilité et améliore immédiatement l'attractivité commerciale.

Vos missions

En devenant Ambassadeur, vous allez à la rencontre des entreprises de votre territoire pour leur présenter ce Label innovant et les accompagner dans leur adhésion. Vous contribuez ainsi à **développer une justice amiable, plus rapide, plus efficace, plus humaine et tournée vers l'avenir dans une activité porteuse de sens.**

Développement entreprises

Aller à la rencontre des professionnels (*immobilier, bâtiment, artisans, agences, syndicats, entreprises...*) pour **présenter le Label Quali Résolution Pro et les faire adhérer.**

L'objectif : sécuriser leur relation client, renforcer leur image et prévenir les litiges.

Profil recherché

Statut d'indépendant, vous exercez cette **activité à titre complémentaire ou principal**, selon votre projet. Vous organisez votre activité en toute liberté et développez votre portefeuille à votre rythme, en fonction de vos objectifs.

Les qualités attendues pour réussir dans cette mission :

- Autonomie dans l'organisation et la gestion de votre activité
- Sens du relationnel et aisance dans les échanges
- Motivation, implication et sérieux

Développement particuliers

Devenir prescripteur de terrain pour Accord Amiable : identifier des situations de litige, **recommander nos services et faire connaître la structure localement** (*réseau, contacts, flyers, commerces, mairies, terrain...*).

Le client bénéficie d'un avantage, et vous percevez une commission sur chaque dossier apporté.



Revenu immédiat & durable

Percevez une commission dès chaque labellisation réalisée (BtoB) et pour chaque dossier apporté (BtoC).

Bénéficiez ensuite d'un revenu récurrent, versé tant que l'entreprise reste labellisée.

Un modèle qui valorise à la fois l'acquisition et la fidélisation, pour **des revenus qui s'inscrivent dans la durée.**



Primes et challenges

Accédez à des primes et récompenses selon vos performances.

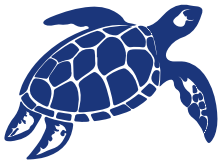
Participez à des challenges réguliers valorisant l'implication, la progression et les résultats.

Un système motivant, conçu pour **récompenser l'excellence et l'engagement dans la durée.**

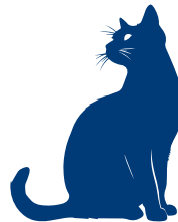
Simulation de rémunérations

Contrairement aux modèles classiques où l'agent commercial repart de zéro après chaque contrat, chez nous, ce que vous construisez continue de produire. Les fondations posées aujourd'hui deviennent les revenus de demain. **Chaque action compte et chaque relation créée a de la valeur sur le long terme. Plus vous restez, plus vous développez votre réseau, plus vos labels se cumulent... et plus vos revenus grandissent.**

C'est cette vision qui fait la force d'Accord Amiable : un modèle durable, intelligent et évolutif, où votre engagement devient un véritable démultiplicateur de revenus, à court, moyen et long terme.



Régulier, constant, avance à son rythme (*activité annexe ponctuelle*).
Rythme : **4 labels / mois**
Rémunération N : **14 160€ HT/ an**
Revenu N+3 : **27 974€ HT/ an**



Autonome, sélectif, agit quand il le veut (*activité complémentaire*).
Rythme : **8 labels / mois**
Rémunération N : **28 320€ HT/ an**
Revenu N+3 : **55 949€ HT/ an**



Engagé, sérieux, ancré dans son territoire (*activité continue*).
Rythme : **16 labels / mois**
Rémunération N : **56 640€ HT/ an**
Revenu N+3 : **111 898€ HT/ an**



Rapide, intensif, très ambitieux. (*Très actif, orienté performance*).
Rythme : **32 labels / mois**
Rémunération N : **113 280€ HT/ an**
Revenu N+3 : **223 796€ HT/ an**



Visionnaire, stratégique, bâtisseur de réseau (*activité structurée, professionnelle*).
Rythme : **64 labels / mois**
Rémunération N : **226 560€ HT/ an**
Revenu N+3 : **447 592€ HT/ an**

“**Tous différents,
Tous essentiels**”

*Vous percevez 50 % du droit d'entrée, soit en moyenne basse 295 € pour chaque nouvelle labellisation. Chaque entreprise qui renouvelle vous rapporte ensuite 118 € par an, avec une hypothèse prudente de -10 % de pertes. En partant d'un rythme constant (*ex. 4 labels par mois, sans augmentation d'activité*), Vos revenus progressent naturellement car les labels posés les années précédentes continuent de vous rémunérer. **Même effort, même régularité → portefeuille cumulatif → revenus croissants.**